



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 JUIN 2011

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille onze, le vingt neuf juin, à 19 heures,*
23/06/2011

Date d'affichage
5/07/2011

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel, M. Ponnet, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. Naturel (P/M. Guichard), Mme Dru-Genthier (P/Mme Dodrelle), M. Deck (P/M. Pigné), Mme Thibaud (P/Mme Aubert), M. Eouzan (P/M. Denis), M. Steri (P/Mme Cambon), M. Poulain (P/M. Thoquenne).

ABSENTE EXCUSEE : Mme Bouvard.

Monsieur PONNET a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hatot demande que soit indiqué sur le compte rendu du 17/06/2011 sa remarque relative à son indisponibilité le 25/09/2011 pour le vote des sénateurs.

1) Affectation du résultat au compte 1068

Le Conseil municipal à la **MAJORITE, 6 abstentions,**

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat au compte 1068 du BP 2011,

Recettes d'investissement compte 1068 130 005,95 euros

Report en fonctionnement compte 002 910 935,34 euros.

2) Modification du tableau des effectifs 2011

⇒ **VOTE à l'UNANIMITE** le tableau des effectifs

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe
- Transformation d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine de 2nde classe en Assistant de conservation du patrimoine hors classe.

3) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise

⇒ **VOTE à l'UNANIMITE** le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise.

4) Dissolution du SISVOS

⇒ **VOTE** à l'UNANIMITE la dissolution du SISVOS.

5) Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts – retrait de la ville de Champagne S/Oise

⇒ **VOTE** à l'UNANIMITE les statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts relatifs au retrait de la ville de Champagne S/Oise.

6) Tarifs d'accès à la plage de l'Isle-Adam

⇒ **DECIDE** à l'UNANIMITE de reconduire les tarifs de 2010 pour l'accès des Parminois à la plage de l'Isle-Adam soit :

- adultes : 6,50 euros

- enfants : 4,70 euros

7) Tarifs cantine et étude du soir

⇒ **VOTE** à l'UNANIMITE les tarifs pour la restauration scolaire :

- 3,65 Euros par enfant inscrit

- 30,34 Euros pour l'étude du soir.

8) Tarifs du Centre de loisirs et du Club Ados et des séjours été

⇒ **DECIDE** A L'UNANIMITE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du centre de loisirs :

	Mercredis et vacances				Périscolaire		
	Journée	Journée PAI	1/2j sans repas	½ j avec repas	Matin	Après étude	soir
De 0 à 700	10,30 €	8,00 €	5,67 €	8,14 €	2,42	2,42 €	4,02 €
De 701 à 1 000	12,50 €	10,50 €	6,88 €	9,88 €	2,94 €	2,94 €	4,88 €
De 1 001 à 1 300	14,50 €	12,50 €	7,98 €	11,46 €	3,41 €	3,41 €	5,66 €
1 301 et plus	15,60 €	14,50 €	8,58 €	12,32 €	3,67 €	3,67 €	6,08 €
Extérieurs	28,60 €	26,20 €	15,80 €	19,30 €			

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera demandé aucun supplément pour les sorties qui seront comprises dans le prix de journée.

Monsieur le Maire invite la commission des affaires scolaires à appliquer les tarifs et les quotients familiaux de façon identique à ceux qui sont fixés pour les Accueils de loisirs et le Club Ados pour l'année 2012.

⇒ **FIXE** à l'UNANIMITE la participation annuelle pour le Club Ados à 51 euros.

9) Convention avec les villes de Valmondois et Butry S/Oise – tarification du Centre de loisirs et du Club Ados

⇒ **VOTE** à l'UNANIMITE la participation des communes extérieures ainsi qu'il suit :

- Club ados 25 euros par an et par enfant

- Centre de loisirs 5 euros par jour et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2011.

Monsieur le Maire souhaite que le coût de journée soit appliqué aux communes extérieures.

10) Demande de subvention au Conseil général du Val d'Oise pour des travaux d'amélioration des groupes scolaires et du centre de loisirs

Le Conseil municipal sollicite à l'UNANIMITE la subvention pour les travaux d'amélioration des groupes scolaires et du centre de loisirs à hauteur de 35 % des travaux hors taxes :

Travaux H.T.	102 509,14 €
Travaux TTC	122 600,93 €
Subvention 35 % sur H.T.	35 878,19 €
Montant à la charge de la commune	86 722,74 €

et d'effectuer les travaux avant d'obtenir la notification du Conseil général.

11) Procédure d'appel d'offre – marché à bon de commande pour l'entretien des trottoirs et voies communales

=> autorise à l'UNANIMITE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché à bons de commande pour l'entretien des trottoirs et des voies communales avec un montant minimum de 10 000 € et un montant maximum de 400 000 € et à signer tous documents s'y rapportant.

12) Projet de livre d'art « Imagine le Val d'Oise »

⇒ VOTE à la MAJORITE une abstention le projet de livre d'art « Imagine le Val d'Oise » et la réalisation d'un tableau sur Parmain pour un montant de 4000 euros et indique que les crédits correspondant seront inscrits au BP 2012.

Informations :

- Remerciements des habitants de la Cavée de Neuville et Chemin des Moutons pour le bitume réalisé sur la route.
- Remerciements de l'AFUL du Président Wilson et de l'AFUL de Parmain à l'occasion de la fête des voisins du 21 et 22 mai 2011 pour le prêt de tables et de chaises et le dépôt d'une benne.
- Remerciement du Président des Boucles du Val d'Oise pour l'aide apportée à la manifestation.

Questions de l'opposition municipale :

1/ Bien que Monsieur le Maire ait déjà été questionné par les habitants à de nombreuses reprises au sujet de la sécurité des piétons près de l'école du centre, et en particulier celle des enfants, leur protection reste très insuffisante (passage piéton inexistant de l'église au 129, pas de sécurité du côté pair de la rue, vitesse excessive des véhicules rue du Ml Foch après l'église).

Réponse : Monsieur le Maire a reçu un groupe d'habitants riverains, il a été convenu de procéder à la pose de barrières intercalées avec des piquets de façon identiques à ce qui a été réalisé rue Poincaré.

Quand la protection des habitants sera-t-elle assurée correctement à cet endroit ?

Passage pour piétons : les services du Conseil général sont en relation avec les services techniques.

2/ Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 13 décembre 2010, nous vous avons demandé de faire dresser par écrit l'inventaire des travaux réalisés dans la commune depuis le 1^{er} Janvier 2008. Votre réponse précisait que cette liste serait présentée en commission d'information le 8 janvier 2011. A ce jour, rien n'a été fait.

Pourriez-vous tenir votre engagement à l'égard des conseillers municipaux et leur fournir cette liste détaillée pour le prochain conseil municipal ?

Travaux 2008-2011 :

Réfection rues et trottoirs :

- Rue de Vaux, avenue de Paris, place de l'église de Jouy le Comte

Réfections des rues : Paul Ferry, quai des Saules (partiel), rue de Parmain, sente du Bois de la Lande, Cavé de Neuville.

Réfection des trottoirs : Rue des Arts, rue de Persan, rue du Val d'Oise

Création de parkings : rue du Mal Joffre (avant l'église) – rue du Mal Joffre (après l'église)

Sécurité des personnes – vitesse :

- Ralentisseurs rues Wilson/Blanchet
- Mur de soutènement rue du Moulin
- Ralentisseurs allée des Peupliers et rue du Mal Joffre (abords de l'école de Jouy le Comte)
- Matérialisation de parcours pédestres pour les personnes à mobilité réduite.

Bâtiments :

- 10 rue Guichard
- Services techniques et urbanisme derrière la Poste
- Châssis des fenêtres dans les écoles
- Rénovation de 2 cours de récréation dans les écoles
- Aménagement du cimetière de Parmain
- Mise en place de la télésécurité dans les bâtiments communaux

Environnement :

- Enfouissement de lignes aériennes
- Création du Jardin des Arts
- Fleurissement de la ville avec obtention d'une 2^e fleur : 80 arbres, 140 arbustes, 13 000 plantes bisannuelles, 16 400 vivaces, 13 700 bulbes.
- Mise en culture : 67 jardinières, 130 vasques, 2 cascades.

Travaux prévus sur Juillet – Août et Septembre 2011 :

- TRAVAUX DE VOIRIE :

- Reprise partielle de trottoir : - **rue de Ronquerolles** (du n° 42 au n° 50)
 - **rue du Maréchal Joffre** (de l'angle de la rue de Vaux jusqu'au n° 90 bis, et du 80 au n° 82)
- **rue de Persan** (du n° 4 au n° 6)
 - **rue du Maréchal Foch** (du n° 13 jusqu'au n° 20, et face au n° 36 jusqu'au n°49)
- Reprise du trottoir intérieur **rue de la Paix**
- Réfection du **chemin de Méru**
- Réfection **rue de Boulonville**
- Réfection de voirie par un enrobé coulé à froid (ECF) : - **chemin de Halage**
 - **avenue de l'Oise**
 - **quai des Saules**
 - **rue de Ronquerolles**
 - **rue des Chantereines**
 - **rue du Maréchal Joffre**
- Travaux **aire d'accueil** des "gens du voyage"
- Travaux **place de l'Europe**

- TRAVAUX DANS LES ECOLES :

- **Ecole du Centre** : réfection en enrobé de la cour
- **Ecole de Jouy le Comte** : remplacement de châssis fenêtre et porte de chaufferie
- **Accueil de Loisirs MG** : remplacement de châssis fenêtre et porte de chaufferie
- **Ecole MG1** : création d'un local de rangement pour stockage matériel éducatif
- **Cuisine centrale** : pose de faïences

- **TRAVAUX DIVERS :**

- **Office de Tourisme** : restauration et agrandissement
- **Gymnase Alain Colas** : pose de clôture (côté rue du Général de Gaulle)
- **rue du Maréchal Foch** : pose de barrières de sécurité
- **Square de la Sablière** : remplacement et pose de jeux
- pose de panneaux pour l'affichage associatif
- peintures et marquages chaussées

3/ Monsieur le Maire, quels sont les résultats des entretiens que vous avez obtenu fin mars avec le Maire de Valmondois au sujet du chemin qui mène à la gare de Valmondois ?

Réponse :

Chemin de la gare :

Les travaux ont été réalisés côté Parmain et doivent l'être côté Valmondois selon l'entretien téléphonique de début juin entre moi-même et le maire de Valmondois.

Chemin des Vallées :

Parmain est prêt à faire les travaux sous réserve de l'accord de Valmondois au devis commun. Le maire de Valmondois demande un temps de réflexion car le financement n'est pas assuré.

4/ A quel montant s'élève le revenu annuel du bail concédé à la gendarmerie pour l'occupation de l'immeuble du 71 rue du Ml Foch ?

Réponse : 19 570 euros annuel.

5/ Où en est le projet intercommunal d'installation de la gendarmerie ?

Réponse : Monsieur le Maire rappelle toutes les difficultés rencontrées pour la réalisation de la gendarmerie, liées à la récupération de la TVA si l'option syndicat intercommunal est retenue. Dans le cas où la commune générerait cette opération en son nom, rien ne s'opposerait à la récupération de cette TVA. Le choix est donc simple, la commune reprendra en septembre le dossier qui sera confié à un cabinet spécialisé pour plus d'efficacité, de rapidité et en finale, d'économie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise